

En plus des cotisations sociales et des impôts et taxes affectés, les régimes de la protection sociale sont financés par d'autres ressources, qui s'élèvent à 134,9 milliards d'euros en 2021 (soit 16 % des ressources, hors transferts). Ces ressources diminuent en 2021 (-3,5 %), principalement sous l'effet de la fin progressive des mesures exceptionnelles financées par l'État durant la crise sanitaire.

Les contributions publiques baissent suite à la diminution des mesures prises par l'État pendant la crise

En plus des **cotisations sociales** (467 milliards d'euros) [fiche 4] et des **impôts et taxes affectés** (262,4 milliards d'euros) [fiche 5], les régimes de la protection sociale sont financés par d'**autres ressources**, qui s'élèvent à 134,9 milliards d'euros en 2021 (soit 16 % des ressources, hors transferts) [graphique 1]. Ces autres ressources sont composées de **contributions publiques** (89,5 %) [tableau 1], de **produits financiers** (5,4 %) et de **ressources diverses** (dont les **ressources du compte de capital**) [5,0 %].

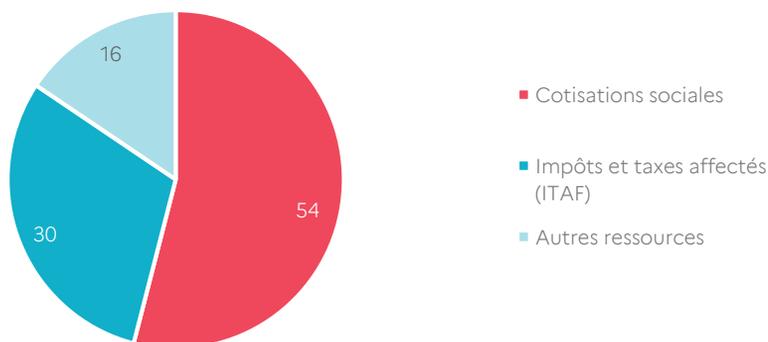
En 2021, l'ensemble de ces autres ressources diminuent de 3,5 % après une hausse de 11,2 % en 2020. Cette diminution est portée par la forte

baisse des contributions publiques de l'administration publique centrale.

Les contributions publiques correspondent aux dotations directes au financement de la protection sociale en provenance des budgets de l'administration ; elles s'élèvent à 120,8 milliards d'euros en 2021. Ces contributions intègrent notamment les compensations calculées dans les comptes de la protection sociale (CPS) afin d'équilibrer les régimes des **administrations publiques centrales et locales**. En effet, les ressources explicitement affectées à l'intervention sociale de ces dernières (impôts, cotisations, etc.) ne couvrent pas l'ensemble de leurs dépenses de protection sociale ; par convention, elles sont donc complétées par l'affectation de contributions publiques (*encadré*).

Graphique 1 Structure des ressources de la protection sociale en 2021

En %



Note > Les ressources indiquées ici sont hors transferts internes au système de protection sociale.

Lecture > En 2021, les cotisations sociales représentent 54 % des ressources de la protection sociale.

Source > DREES, CPS.

Tableau 1 Les autres ressources de la protection sociale de 2019 à 2021

Niveaux en milliards d'euros, évolutions et structures en %

	Les autres ressources					
	En niveaux			En évolutions		Structure
	2019	2020	2021	20/19	21/20	2021
Contributions publiques	105,8	127,6	120,8	20,6	-5,4	89,5
Produits financiers	8,0	7,0	7,3	-13,2	5,4	5,4
Ressources diverses, dont :	11,8	5,2	6,8	-56,4	31,4	5,0
Ressources du compte de capital	-4,4	-10,0	-9,0	129,4	-10,4	NS
Total des autres ressources	125,7	139,7	134,9	11,2	-3,5	100

NS : non significatif.

Lecture > Les contributions publiques représentent 120,8 milliards d'euros en 2021, soit 89,5 % des autres ressources. Elles diminuent de 5,4 % en 2021.

Source > DREES, CPS.

La forte hausse des prestations financées par l'État en 2020 (chômage partiel, aide exceptionnelle de solidarité, etc.) entraîne mécaniquement une hausse des contributions publiques (+20,6 %). La diminution progressive de ces mesures en 2021 entraîne ainsi une baisse des contributions publiques associées (-5,4 %). Elles restent néanmoins plus élevées qu'avant la crise, avec une prise en charge toujours importante par l'État de prestations dans le cadre de la crise sanitaire et économique (indemnité inflation, chômage partiel, etc.).

Les contributions publiques recouvrent également les compensations de certains allègements de cotisations sociales consenties aux entreprises¹, même si, depuis 2006, la majeure partie des exonérations est compensée par des impôts et taxes affectés (Itaf). La contribution des établissements publics au paiement des pensions de l'État, les subventions d'équilibre de certains régimes de retraite employeurs de sociétés publiques (SNCF, RATP, etc.), ainsi que diverses subventions de fonctionnement (Pôle emploi, etc.) sont aussi incluses dans les contributions publiques.

En 2021, le non-recouvrement des cotisations continue de peser sur les ressources diverses

Les produits financiers (intérêts, dividendes, etc.) et les ressources diverses (dont les ressources du compte de capital) représentent respectivement 7,3 et 6,8 milliards d'euros en 2021. La hausse, en 2021, des produits financiers (+5,4 %) et des ressources diverses (+31,4 %) a peu d'effets sur l'augmentation des ressources globales du fait de leur poids limité.

L'essentiel des ressources du compte de capital est composé des dépréciations de créances de contributions et cotisations, *i.e.* des montants négatifs représentant la perte causée par les contributions et cotisations sociales qui sont dues mais qui ne seront pas recouvrées (par exemple, pour cause de faillite d'entreprise).

En 2020 et 2021, les divers reports de cotisations et contributions sociales liés à la crise sanitaire, ainsi que le fort ralentissement économique provoqué par la crise sanitaire s'accompagnent d'une hausse des créances douteuses. Les créances effectivement non recouvrées, qui représentent 4,4 milliards d'euros de moindres recettes en 2019, atteignent 10,0 milliards d'euros en 2020 puis

¹ En 2021, les exonérations de cotisations accordées aux secteurs particulièrement touchés par la crise ont été comptées comme des subventions de l'État aux employeurs (en pratique, 2,9 milliards versés à l'Acoss et à la MSA) et non comme un

transfert de l'État vers les organismes de sécurité sociale. Si elles sont hors champ du compte côté dépenses, ces compensations sont en revanche bien prises en compte côté recettes, mais en cotisations et Itaf.

9,0 milliards d'euros en 2021. Ce choc pèse sur l'évolution des ressources diverses en 2020 et 2021.

La composition des autres ressources diffère fortement entre régimes de protection sociale

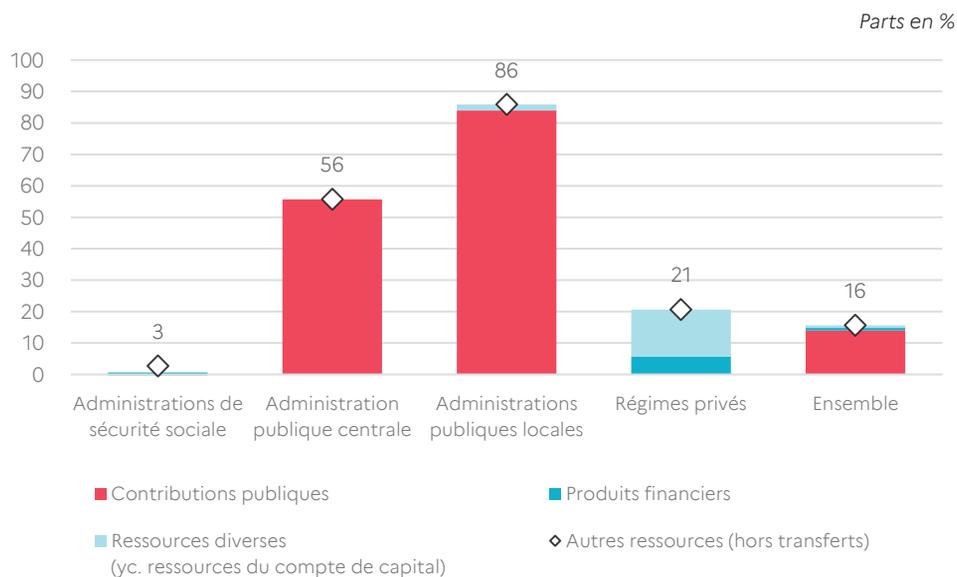
Les autres ressources représentent une part très variable des recettes selon le régime et en affectent différemment leur évolution.

Pour les **administrations publiques locales** (communes, départements, régions, etc.), elles constituent la quasi-intégralité des ressources (86 %) [graphique 2]. Ainsi, la hausse des autres ressources, et particulièrement des contributions publiques, explique la quasi-totalité de la hausse

des ressources de ce régime. Les autres ressources représentent un peu plus de la moitié (56 %) des recettes de l'administration publique centrale. Leur baisse en 2021 explique l'essentiel de la diminution globale de ses ressources. À l'inverse, pour les administrations de sécurité sociale, ces autres ressources sont marginales (3 %) et affectent peu l'évolution globale.

Enfin la très grande majorité des ressources diverses et des produits financiers reviennent au secteur privé dont elles représentent 21 % de l'ensemble de leurs recettes. Elles sont majoritairement composées des bénéficiaires et des produits financiers des organismes complémentaires (mutuelles, institutions de prévoyance).

Graphique 2 Part des autres ressources dans l'ensemble des ressources par régime, en 2021



Lecture > Les autres ressources constituent 86 % de l'ensemble des ressources (hors transferts) des administrations publiques locales, dont 84 % de contributions publiques.

Source > DREES, CPS.

La structure des transferts entre régimes de protection sociale évolue suite à la création de la 5^e branche de la Sécurité sociale

Les différents régimes de protection sociale sont liés par un système complexe de **transferts internes**. Ces flux sont par construction

équilibrés (tableau 2) et correspondent notamment à des transferts entre régimes de sécurité sociale (mécanismes de compensation démographique et de prise en charge de cotisations et prestations) et entre les différents acteurs de la protection sociale.

En 2021, à la suite de la création de la 5^e branche de la Sécurité sociale, la Caisse nationale de

solidarité pour l'autonomie (CNSA) est intégrée au régime général de la Sécurité sociale et n'est plus un fonds spécial. Auparavant constituées de transferts du régime général, la quasi-totalité des ressources de la CNSA sont désormais composées des ressources propres (CSG, CSA et Casa). Ainsi, entre 2020 et 2021, les transferts reçus par les fonds spéciaux diminuent fortement (de 30,7 à 8,2 milliards d'euros) comme ceux versés par le régime général (de

146,3 à 120,7 milliards). De plus, les prestations liées à l'autonomie sont maintenant directement financées par la CNSA et plus par le régime général. Ainsi, les transferts reçus par le régime général pour payer les prestations baissent de 53,2 à 30,3 milliards d'euros et ceux versés par les fonds spéciaux baissent également de 53,9 à 41,8 milliards d'euros en 2021. ■

Tableau 2 Transferts internes entre régimes de la protection sociale en 2020 et 2021

En milliards d'euros

	Transferts reçus		Transferts versés		Solde des transferts internes	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Régime général de la Sécurité sociale	53,2	30,3	146,3	120,7	-93,2	-90,4
Fonds spéciaux	30,7	8,2	53,9	41,8	-23,1	-33,7
Autres régimes d'assurances sociales	43,3	42,8	28,1	26,6	15,2	16,2
Régime d'intervention sociale des hôpitaux publics	78,5	83,1	0,0	0,0	78,5	83,0
Autres organismes dépendant des assurances sociales	4,2	4,4	0,2	0,3	4,0	4,1
Administrations publiques centrales et locales	12,1	ND	19,7	ND	-7,7	ND
Institutions sans but lucratif au service des ménages	26,5	27,1	0,0	0,0	26,5	27,1
Autres régimes des sociétés financières et non financières	0,2	ND	0,4	ND	-0,2	ND
Total des transferts	248,6	ND	248,6	ND	0,0	ND

ND : non disponible.

Lecture > En 2021, le régime général de la Sécurité sociale a reçu 30,3 milliards d'euros en transferts, a versé 120,7 milliards d'euros et a donc un solde de -90,4 milliards d'euros.

Source > DREES, CPS.

Encadré Le calcul des contributions publiques dans les CPS

Dans les comptes de la protection sociale (CPS), seule une partie du compte des administrations publiques centrales et locales est reprise. En effet, pour ces secteurs, les CPS retracent uniquement les opérations directement attribuables à la protection sociale (prestations, cotisations, Itaf, transferts, etc.). Le compte est ensuite équilibré, c'est-à-dire que le solde entre emplois et ressources est rendu nul par l'attribution de contributions publiques qui viennent abonder les ressources de ces administrations publiques.